

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Évaluation des risques pour les travailleurs des plateformes numériques de livraison de repas en France »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte :

L'Anses a été saisie le 8 mars 2021 par la Confédération générale du Travail (CGT) afin d'évaluer les risques sanitaires pour les livreurs de repas via les plateformes numériques en France.

Le travail à la demande via des plateformes numériques s'est rapidement développé ces dix dernières années dans un grand nombre d'activités de services, et en particulier la livraison de repas ; la crise sanitaire engendrée par la Covid-19 ayant d'ailleurs accéléré ce développement.

La facilité d'accès à ce type d'emploi, la recherche d'autonomie dans l'activité professionnelle, le contexte économique de crise et de chômage massif ou la possibilité de revenus complémentaires, sont autant de raisons qui poussent de plus en plus de personnes à travailler pour les plateformes de livraison de repas, le plus souvent à vélo, et de plus en plus à scooter.

Cette activité se concentre surtout à Paris et dans les grandes villes. Les livreurs sont chaque jour confrontés à des conditions de travail difficiles, à des accidents de la route et à une certaine accidentologie du fait, entre autres, de leur vulnérabilité dans le trafic routier dans lequel ils évoluent quelles que soient les conditions météorologiques et des exigences et contraintes liées à l'activité (paiement à la tâche, respect des délais, etc.). S'ajoutent à cela d'autres pénibilités physiques, organisationnelles ou psychologiques (pratique physique intense, horaires de travail atypiques, isolement, pression etc.) pouvant avoir des conséquences sur leur santé. Enfin, le statut d'indépendant des livreurs des plateformes ne permet pas le suivi de leur état de santé dans le cadre de leur activité et rend ainsi difficile l'appréciation de la réalité, voire de l'ampleur des risques d'accidents du travail ou des maladies professionnelles de ces derniers, puisqu'ils échappent aux systèmes statistiques en santé au travail opérés par les pouvoirs publics.

Ainsi, au regard de cette situation et du nombre important de travailleurs potentiellement concernés, il est nécessaire d'analyser l'organisation de leur activité et de mieux définir les facteurs de risques auxquels ces travailleurs sont exposés, afin d'identifier des leviers qui pourraient permettre de mieux protéger leur santé.

■ **Rôle et missions :**

Au travers d'une analyse de la littérature, d'auditions et d'exploitations de données d'enquête, le groupe de travail aura pour objectif :

- de recenser et caractériser les plateformes numériques en France en lien avec le marché de la restauration et les travailleurs y exerçant la livraison de repas ;
- d'analyser le modèle économique associé, le fonctionnement de ces plateformes, leur dynamique, la réglementation qui les encadre et les relations qu'elles créent avec les livreurs (contrats, algorithmes, etc.) ;
- de caractériser les risques qui pèsent sur la santé des travailleurs (caractérisation de la population, des facteurs de vulnérabilité, de la sinistralité AT/MP, des facteurs de risques environnementaux, physiques, organisationnels, sociaux ou psychosociaux, des éventuels effets sur la santé physique et mentale).

L'ensemble de ce travail pourra conduire à l'identification de recommandations en vue de mieux protéger la santé des travailleurs.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le groupe de travail sera composé d'une dizaine d'experts. Il sera rattaché au Comité d'experts spécialisé « Agents physiques et nouvelles technologies ».

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent des sciences du vivant en lien avec la santé au travail, et des sciences humaines et sociales. Les compétences spécifiquement recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées » pour la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion tous les mois. L'objectif initial est que ces travaux soient finalisés 18 mois après la mise en place effective du groupe de travail.

Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique de tous les documents ainsi que par la contribution à la rédaction du rapport d'expertise.